



# TRAIL DES ETOILES- 4<sup>ième</sup> édition

## Dimanche 18 Août 2024

### RÈGLEMENT

Téléphone de l'organisation : **06 28 65 24 56**

**Association Montagnes Queyras**

Co-Président : **Sylvain MAVIER**

#### **1. Date et description de l'épreuve, acceptation du règlement :**

L'Association **MONTAGNES QUEYRAS**, [www.montagnes-queyras.com](http://www.montagnes-queyras.com) créée en 2003 pour la promotion des activités outdoor et promotion de la vallée du Queyras, organise depuis sa création l'épreuve de ski-alpinisme du Grand Béal sur la commune d'Arvieux.

En 2021, les membres de l'association, ont décidé de créer une section Trail, et d'organiser une manifestation sportive sur les communes de Molines en Queyras et de Saint-Véran et de Chianale en Italie pour la première fois en 2022.

Il s'agit de courses qui se déroulent en montagne, dans un environnement exceptionnel. Le départ se fera de Molines en Queyras et l'arrivée dans le village de St Véran.

- Tous les participants, sont tenus de respecter le règlement des organisateurs et le fait de participer à l'une des courses de l'événement, revient à accepter de fait le présent règlement. Celui-ci est disponible et consultable à tous moments sur kms.fr ou sur le site internet de la compétition.

Le trail se compose pour cette 4ème édition 2024, de 4 parcours dont 2 en haute montagne et avec passage à plus de 3000 m et 10 km de sentiers en Italie pour la Route des Contrebandiers :

- La Route des Contrebandiers**, 56 km, 3600 D+
- La Route des Contrebandiers en relais à deux**, 38 km, 2300 D+ -18 km, 1300 D+
- Le Trail des Etoiles**, 36 Km, 2 100 m D+
- La Course Nature**, 17 km, 660 m D+
- La Course Sprint**, 10 km, 440 m D+

Les épreuves chronométrées se dérouleront dans un temps limité avec des horaires barrières. Départs groupés des participants.

A noter que les deux courses Trail des Etoiles et La route des Contrebandiers font leur entrée au **Challenge des Trails de Provence** [www.trailsdeprovence.fr](http://www.trailsdeprovence.fr) et permettent d'obtenir des points ITRA.



## **La Route des Contrebandiers, 56 km, 3600 D+ profil haute montagne**

### **Points ITRA 3, montagne 7**

Un parcours transfrontalier et sauvage à faire entrer dans la légende !

Départ de Molines pour une première boucle autour du vallon de la selle, tel un vrai contrebandier vous commencerez le plat par le fromage (col des Près fromage 2147m puis col Fromage 2360m) avant de basculer dans la très belle descente du col des Estronques (2650m). 1er ravito solide / liquide au km 18.

Ensuite vous allez remonter l'Aigüe blanche jusqu'au 2ème ravitaillement du refuge de la Blanche.

Ensuite vous prendrez la première partie du splendide tour de la Tête des Toillies par le col de la noire (2887m) et les magiques lacs du col de Longet (2701m) sur la frontière.

La descente s'ouvre sur le splendide panorama du Valle Varaita italien jusqu'au ravitaillement montagnard au sein du village tout en pierre de Chianale.

Au 3ème ravitaillement de Chianale, vous pourrez affronter le très physique enchaînement Colle di Saint Véran par le côté italien (2844m) et le Pic de Caramantran (3025m) avant de basculer dans la très joueuse descente du col de Chamoussière et le retour en sentier balcon sur l'ancien grand canal pour une arrivée déjà mythique dans la plus haute commune d'Europe à Saint Véran!

**Attention aux barrières horaires au col de la Noire 11h00 // ravito Chianale à 13h00 et au col de St véran à 16h00.** Il faudra rester solide sur la dernière montée au pic de Caramantran!

Cette course est possible en version **SOLO** ainsi qu'en **RELAIS A DEUX** avec un passage de puce chrono à Chianale.

**Relais 1 : 38km / 2300 m D+**

**Relais 2 : 18 km / 1300 m D+**

**La Route des Contrebandiers- Relais à deux** Sur le même parcours que la Route des Contrebandiers, il est possible de courir en relais à deux coureurs. Le relais (passage de la puce) se fera au coeur du village de Chianale (RAVITO 3) en Italie.

- ✓ **Pas de navette pour se déplacer entre Chianale, Molines et St Véran. Le relayeur devra se rendre avec son propre véhicule dans le village de Chianale en empruntant le col Agnel et permettre au premier participant de revenir en voiture à St Véran.**

### **Le premier relayeur (profil Maratrail) 38 km, 2300 m D+**

Première boucle en direction du col des Estronques, puis descente du col vers le fond de la vallée en direction du refuge de la Blanche, puis montée raide vers le col de la Noire, col

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



longet, puis descente vers le Village de Chianale. Arrivée du premier relais. Ravitaillement montagnard Italien, dans le village de Chianale.

### **Le second relayeur (profil trail court) 18 km, 1300 m D+**

Depuis le village de Chianale, départ en montée sèche de 1300 m D+ en direction du Col de St Véran, pour atteindre le Pic de Camantran (point culminant de l'épreuve à 3 025 m), puis le col de Chamoussière, avant de rejoindre le grand canal pour un retour vers St Véran.

Echauffement recommandé  

### **Le Trail des Etoiles, 36 km, 2 100 mètres de D+, profil montagne**

#### **Points ITRA 2, Montagne 7**

Avec un point culminant du parcours à 3025m, c'est un trail de montagne relativement exigeant en semi-autonomie, réservée à des coureurs en bonne condition physique.

Après un départ de la station de Molines en Queyras, remontée du torrent de l'Aigueblanche en direction de la haute vallée de la Blanche sur une montée régulière en guise de prologue, puis ce sera le moment d'aborder la première difficulté de la journée, le col de la noire (2955m) qui débute le splendide tour de la Tête des Toillies par les cols de Longet et Blanchet avec vue plein cadre sur le Mont Viso (3841m).

Après un ravitaillement au refuge de la Blanche, vous serez prêt pour vous lancer à l'assaut du Col saint Véran (2844m) et sa ligne de crête qui vous mènera au pic de Camantran (3025m), épilogue et point culminant du parcours avec vue sur le Pain de Sucre (3208m) et le Viso.

La redescente s'effectuera par un très rapide sentier en balcon sur le cours de l'ancien Grand Canal et sous le regard attentif de l'Observatoire du pic de Châteaux Renard pour une arrivée à la fois mythique et authentique dans le centre de la plus haute commune d'Europe!

### **La Course Nature, 17 km, 660 D+**

Parcours intermédiaire, typée course nature sans difficulté majeure.

La première partie est une montée régulière jusqu'à la chapelle de Clausis, puis la deuxième partie redescend à St véran par le grand canal, puis le petit canal.

### **La Course Sprint, 10 km, 440 m D+,**

Départ de Molines le long de l'Aigueblanche puis retour par le petit canal à Saint Véran, course rapide et intense mais attention quasiment tout en montée régulière, très disputée tous les ans que ce soit pour le podium et à tous les niveaux de la course, convivialité et plaisir garanti!

**Les 4 courses sont 100% sentier hormis le départ de Molines et l'arrivée à Saint Véran.**

Ce règlement, s'applique à toutes les courses de l'évènement : Route des Contrebandiers en solo et relais duo, Trail des Etoiles, et Course Nature, Course Sprint et parcours de repli

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



**Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.**

## **2. Conditions de participation à l'épreuve :**

Les épreuves sont ouvertes à toutes les personnes majeures, licencié(e)s et non licencié(e)s.

**Les parcours sont ouverts aux femmes et aux hommes majeurs de toutes nationalités, nés en 2004 ou avant.**

**Les juniors ne peuvent s'inscrire qu'aux épreuves Course Sprint et Course Nature.**  
Compte tenu de la distance, les juniors ne peuvent pas s'inscrire dans les autres courses.

Les participants à la Route des Contrebandiers, Trail des Étoiles en Solo, relais Duo et à la Course Nature, et à la Course Sprint devront se conformer aux différentes directives (Organisation, Préfecture, Agence Régionale de Santé etc...) en vigueur le jour de la course et sont informés des éventuelles annulation d'épreuve de dernière minute pour cause de pandémie / confinement. Ces directives seront disponibles sur le site de la course et affichées lors du débriefing et de la remise des dossards.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

## **3. Inscriptions et catégories d'âge :**

Les inscriptions se font en ligne, depuis le site de notre partenaire chronométrage **KMS**, dans la limite des places disponibles : <https://www.kms.fr/v5/public/courses/5159>

**Inscriptions possible le jour de la course contre remise aux organisateurs d'une copie du certificat médical recevable (voir art 5) + envoi par mail à [traildesetoiles@gmail.com](mailto:traildesetoiles@gmail.com) et/ou Inscription sur internet via KMS seulement jusqu'au vendredi 16 Août 22h00.**

**o Transmission aux organisateurs du certificat par e-mail n'est pas acceptée. La Remise d'une copie du certificat est obligatoire**

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



Les catégories d'âges autorisées à participer par épreuve, sont les suivantes :

Catégories	CODE	Année Naissance	Age	Epreuve
Junior H et F	Ju	2005 et 2006	18 et 19 ans <b>(autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)</b>	Course Sprint et Course Nature
Espoir H et F	Es	2002 à 2004	20 à 22 ans	Toutes les épreuves
Senior H et F	Se	1990 à 2001	21 à 34 ans	Toutes les épreuves
Master H et F	Ma	1989 et avant	35 ans et après	Toutes les épreuves

#### **4. Equipements obligatoires :**

Les équipements suivants sont obligatoires :

<b>MATERIEL OBLIGATOIRE</b>	
<b>Réserve d'eau 1 litre RDC et TDE</b>	<b>Réserve alimentaire</b>
<b>Réserve d'eau minimum pour la Course Nature</b>	<b>Sifflet</b>
<b>Pas de matériel obligatoire pour la course Sprint</b>	<b>Gobelet personnel</b>
<b>Couverture de survie RDC et TDE</b>	<b>Téléphone batterie chargée, forfait actif RDC TDE et CNE</b>

**Veste type Gore tex  
obligatoire sauf pour la  
course sprint 10 km**

**LAMPE FRONTALE pour la route  
des contrebandiers**

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



En fonction des conditions météo du jour de l'épreuve, les équipements suivants peuvent devenir obligatoire selon les plans CANICULE ou GRAND FROID :

**Kit canicule** : Lunettes de soleil, casquette, Crème solaire, minimum 2L d'eau au lieu d'1L

**Kit grand froid** : Lunettes de protection, 3ème couche chaude type polaire (intermédiaire entre la 2ème couche et la veste imperméable), chaussures de trail robustes et fermées (chaussures minimalistes ou ultra légères exclues)

MATERIEL EVENTUELLEMENT OBLIGATOIRE sur décision de la direction de course
--

<b>Maillot manche longue</b>
------------------------------

<b>Gants</b>
--------------

<b>Buff ou bonnet</b>
-----------------------

<b>Pantalon long étanche</b>
------------------------------

*Selon les prévisions météo, les concurrents inscrits seront informés au plus tard le vendredi précédant la date de départ, via le compte FACEBOOK ou directement par email si les équipements ci dessus éventuellement obligatoires sont requis.*

- Les équipements obligatoires seront contrôlés avant le départ pour rentrer dans le sas
- Chaque participant, devra avoir avec lui le numéro de téléphone du médecin et du PC Course, qui seront communiqués lors du briefing 15 minutes avant le départ. • **Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ aux concurrents ne disposant pas des équipements obligatoires**, qui ne pourront être remboursés dans ce cas.

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



#### **5. Participation, certificats médicaux et licences :**

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves chronométrées devront présenter :

- **Soit une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athle Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.**
- **Soit un certificat médical nominatif, rédigé en Français d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition OU de l'athlétisme en compétition OU de la course à pied en compétition**
- **ATTENTION A ces 3 mentions TRÈS IMPORTANT, les autres sports (triathlon, football, rugby...) ne sont pas recevables**
- **datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.** Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas de nécessité.

**ATTENTION, les mentions TRAIL en compétition ou Triathlon en compétition ne sont plus acceptées par la Fédération Française d'Athlétisme. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

**Les licences étrangères ne sont pas acceptées.**

***L'organisation attire l'attention des participants, sur le fait qu'ils s'inscrivent en toute connaissance de leurs capacités physiques et qu'il convient d'adapter leur rythme de course.***

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits, lors du retrait des dossards.

Les inscriptions aux épreuves de course peuvent se faire en ligne sur le site de notre partenaire chronométrage KMS, <https://www.kms.fr/v5/public/courses/5159> et aussi le jour du départ (voir art 3).

Les participants étrangers seront tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une

Fédération affiliée à World Athletics. Le certificat, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, doit permettre d'identifier clairement le médecin qui l'a délivré.

Ce certificat devra être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit-être fournie.

Chaque participant devra fournir ce document en ligne ou sur place au moment du retrait des dossards. En l'absence de ces documents, le dossard ne pourra être retiré. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



#### **6. Droits d'inscription 2023 :**

<b>Parcours</b>	<b>Prix par personne</b>
La Course Sprint	<b>16 €</b>
La Course Nature	<b>22 €</b>
Le Trail des Etoiles	<b>41 €</b>
La Route des Contrebandiers	<b>62 €</b>
Relais Route des Contrebandiers	<b>31 € par participant</b>

**Inscriptions possible le jour de la course sur présentation des documents indiqués dans l'article 5.**

**Inscription sur internet via KMS seulement jusqu'au vendredi 16 Août 22h00.**

#### **7. Remboursement, désistement, annulation :**

En cas d'annulation de la course, suite à un refus d'autorisation de la Préfecture, refus d'autorisation de passage, décision ARS suite pandémie, l'organisation proposera au participant de reporter l'inscription sur l'année suivante. En cas de refus du participant, 80% du montant de l'inscription sera remboursé.



Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, neige, foudre, brouillard, vent fort etc...). En fonction des possibilités, l'organisation pourra proposer un parcours de repli.

L'organisation se réserve le droit d'annuler à tout moment (juste avant le départ ou pendant le déroulement de la course), les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger et pour cas de force majeure, météo défavorable etc... (voir article 15)

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

### **8. Retrait des dossards :**

Les dossards doivent être retirés à l'adresse suivante, et seront remis sur présentation d'une carte d'identité et après contrôle du matériel obligatoire :

**Ecole de Ski Français – ESF  
Clot La Chalp  
Station de ski de Molines en Queyras**

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



Le retrait des dossards, se fera selon un protocole précis avec un sens de circulation dans l'espace de retrait, et distanciation sociale en application des gestes barrières. Le port du masque sera éventuellement obligatoire lors du retrait des dossards, selon recommandations gouvernementales en vigueur ce jour là.

Horaires de retrait de : **15h00 à 20h30 le Samedi 17 Août 2023**

**Entre 4h15 et 9h30 le Dimanche 18 Août 2022 (Jusqu'à 30 mn avant chaque départ)**

### **9. Date et Horaires de départ :**

Départ : **Dimanche 18 Août 2023**

Lieu du départ : Parking de Clot La Chalp – Station de ski de Molines  
05350 Molines en Queyras

Heure de départ et de briefing avant course :

### **Route des Contrebandiers :**

**5h00** depuis le parking de Clot la Chalp, Molines station, briefing à 4h45  
Retrait des dossards de la Route des Contrebandiers, la veille seulement **Trail des Etoiles** :  
**8h00** depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 7h45  
**Course Nature** : **9h00** depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 8h45  
**Course Sprint** : **9h00** depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 8h45

### **10. Barrières horaires :**

**Les barrières horaires sont les suivantes :**

<b>Route des contrebandiers (56 km 3600 D+)</b>	
Col de la Noire	<b>11 h 00</b>
Village de Chianale (point de ravitaillement dans le centre du village)	<b>13 h 00</b>
Col de Saint Véran	<b>16 h 00</b>

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



<b>Trail des Etoiles (36 km 2100 D+)</b>	
2 <sup>nd</sup> passage au Refuge de la blanche (Point de ravitaillement)	<b>14 h 00</b>

**Les coureurs qui se présenteront au-delà de ces barrières horaires, devront faire demi-tour et retourner au PC course par le chemin le plus court. Les dossards seront retirés et les concurrents déclarés en abandon.**

**Les coureurs qui sont hors délais à Chianale, devront rester sur place au niveau du ravitaillement et seront rapatriés en voiture par les organisateurs à Molines dans l'après-midi.**

**Les coureurs qui arrivent hors délais au col de St Véran, auront la possibilité de rentrer par la navette communale qui circule entre la cabane de Lavaite après la chapelle de Clausis, vallée de l'Aigue Blanche) et St Véran. Dernier départ de la navette à 18h20.**

### **11. Dossards et port du dossard :**

Le dossard devra être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par

des épingles ou ceinture porte dossard. Épingles non fournies par l'organisation. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **12. Chronométrage :**

Le chronométrage est assuré par la société KMS via des transpondeurs électroniques intégrés aux dossards. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## **13. Déroulement de la course:**

Les Quatre courses, Route des Contrebandiers, en solo et relais, Trail des Etoiles, la Course Nature et la course Sprint, ont toutes un départ et une arrivée commune. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 15 minutes avant chaque départ.

Les parcours chronométrés se déroulent en semi-autonomie. Des signaleurs et commissaires de courses, seront présents pour les croisements des routes et plusieurs postes de contrôle, seront placés à différents endroits du parcours (voir cartes des parcours).

Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur chien. **L'assistance hors des points de ravitaillement est interdite.**

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



## **14. Classement et Récompenses**

Un classement sera établi par la société de chronométrage KMS.

Des récompenses seront attribuées aux **3 premiers hommes scratch** et **3 premières femmes** scratch sur chacune des courses.

Pour le relais DUO de la Route des Contrebandiers, les récompenses seront offertes seulement aux :

- **première équipe au classement scratch**
- **première équipe femmes**

**Récompenses aux vainqueurs de chaque catégorie FEMME et HOMME**

## **15. Parcours de repli, interruption de l'évènement :**

En cas de dégradation météo imprévisible pendant le déroulement de la compétition ou

incident, cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit et la possibilité de stopper la course à tout moment pour tous motifs. Dans ce cas les coureurs devront revenir dès que possible au PC course.

L'organisation prévoit un parcours de repli, qui pourrait être proposé avant le départ en cas de mauvaise météo. Dans ce cas, les coureurs seront informés soit sur le site internet de MONTAGNES QUEYRAS, ou sur la page Facebook du Trail des Etoiles, ou à l'occasion du briefing 10 minutes avant le départ.

## **16. Ravitaillements :**

Les parcours disposent des points de ravitaillement suivants :

En plus d'un ravitaillement à l'arrivée pour toutes les épreuves, les ravitaillements suivants sont mis en place sur le parcours :

RAVITAILLEMENTS Route des Contrebandier 56 km	
01	Pont du Moulin au km 18 1200 D+ Solide & liquide
02	Refuge de la Blanche au km 26 1860 D+ solide & liquide
03	Chianale au Km 38 2300 D+ solide & liquide
04	Chapelle de Clausis au Km 48 3600 m D+ liquide

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



RAVITAILLEMENTS Trail des Etoiles 36 km	
01	Refuge de la blanche au Km 12, 788 D+, solide & liquide
02	Refuge de la blanche au Km 21,5, 1580 D+, solide & liquide
03	Chapelle de Clausis au km 18,5, 2100 D°, liquide

RAVITAILLEMENT Course Nature 17 km	
01	Km 10 liquide

RAVITAILLEMENT Course Sprint 10 km
Ravitaillement sur la ligne d'arrivée seulement

### **17. Respect de la nature et de l'environnement :**

L'épreuve se déroule dans un environnement exceptionnel protégé et fragile, dans le Parc Naturel Régional du Queyras et sur un site majeur hautement sensible NATURA 2000 Haut Guil, Mont Viso, Valpreveyre.

Les secteurs empruntés concernés par les sites NATURA 2000 sont : Tout le secteur autour du lac de blanche.

D'une façon générale et en application des dispositions du PNR et de la charte NATURA 2000 pour la conservation et protection de la biodiversité, les participants et accompagnants devront impérativement respecter la nature, ne pas dégrader, ne pas cueillir de fleurs et ne pas jeter de déchets, mégots ou masques de protection respiratoires. Les participants devront rester sur les sentiers existants pour ne pas endommager les pelouses alpines et habitats.

Faites attention aux emballages mal remis dans les poches ou sacs qui peuvent s'échapper, ne vous gênez pas pour ramasser des emballages que vous rencontrerez, la nature préservée du Quayras vous en sera reconnaissante

Les coureurs qui ne respecteront pas ces règles, seront immédiatement exclus de l'épreuve.  
(Voir article 23)

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur les ravitaillements. Les coureurs apporteront leurs propres gobelets qu'ils devront garder avec eux durant toute la course.

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



Les concurrents, devront **respecter les itinéraires balisés et ne pas piétiner les prairies non fauchées, respecter les troupeaux et travail des bergers et agriculteurs.**

**Les coureurs devront obligatoirement rester sur les sentiers. Il est absolument interdit de sortir des sentiers existants**

Les organisateurs, qui se sentent concernés par les questions de conservation de la biodiversité et de respect de la nature, sensibiliseront les coureurs sur ces enjeux de préservation et feront un rappel des instructions à suivre, à l'occasion des briefings 10 mn avant le départ des épreuves.

### **18. Balisage :**

**Parcours** : Balisage avec fanions au sol. Pas de marquage à la peinture. Les coureurs qui quittent le parcours balisé seront immédiatement mis hors course.

### **19. Navettes pour le transfert depuis St véran vers Molines**

Les organisateurs mettent en place une navette gratuite, qui permet aux concurrents de retourner au point de départ à Molines. L'emplacement du départ de la navette, qui se trouve sur le parking au bas du village, sera indiqué par une signalisation spécifique.

Elle fonctionnera de 10h00 à 18h00.

### **20. Contrôles et abandons :**

Des contrôles seront effectués par les commissaires de courses, durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle au niveau des points culminants sera effectué.  
Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche ou envoyer un sms au PC course, et lui remettre le dossard et la puce.

### **21. Sécurité :**

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes de la Protection Civile.

Le PC secours de la Protection Civile Briançon, sera installé à proximité de la ligne d'arrivée à St Véran.

Le PC secours est joignable à tout moment par radio et téléphone. Le numéro de téléphone du PC secours, sera communiqué aux participants lors du briefing avant le départ de la course.

Une ambulance sera mise à disposition. Des secouristes diplômés seront placés aux différents points hauts du parcours, non accessibles par moyens motorisés. (voir carte)

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



Ceux-ci pourront décider à tout moment, de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident. Il devra rejoindre le PC course et signaler son retour.

**Le numéro de téléphone du PC course est le : 06 28 65 24 56**

**Les secours en France sont joignables au 112 ou PGHM Briançon 04 92 22 22 22**

## **22. Secours en Italie**

**Les secours en Italie sont joignables au numéro international 118 ou 112.** Des secouristes italiens de la Croix Rouge Italienne et/ou Club Alpin italiens, seront postés sur le parcours ainsi que des bénévoles signaleurs.

## **23. Assurances :**

Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance RCO de la Fédération Française d'Athlétisme, dont l'association est membre.

**Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**

**Les participants doivent tous disposer d'une assurance nationale & internationale et rapatriement vers la France (notamment pour les 2 épreuves se déroulant partiellement en Italie), prenant en charge des frais de secours, recherche, d'hélicoptère et d'évacuation en France tout comme en Italie.**

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux participants et accompagnateurs.

L'association Montagnes Queyras, organisatrice de l'événement sportif ne prendra pas en charge les éventuels frais de recherche d'évacuation, d'hospitalisation et rapatriement vers la France, d'un concurrent qui pourrait faire appel aux secours en Italie ou en France et pourrait avoir besoin des soins médicaux, tant en France qu'en Italie. En Italie, les frais de recherches en montagne sont payants et sont à la charge de la personne secourue.

- **Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident, couvrant les éventuels frais de recherche et d'évacuation en France et en Italie. Cette assurance peut être souscrite auprès de la FFA ou auprès de tout organisme d'assurance du choix du participant.**

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX



## **24. L'esprit course nature :**

**Respect des propriétés et de l'environnement** : Vous allez évoluer dans l'espace protégé du Parc National Régional du Queyras. Nous vous demandons donc de respecter la végétation, respecter les clôtures, les troupeaux, respecter le Code de la Route pendant la course au passage des routes, faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

**Entre-aide** : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. **Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.** Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course. L'organisation se réserve le droit de disqualifier ou pénaliser un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Tout incident devra être signalé par le coureur qui en est le témoin, au poste de contrôle le plus proche et/ou par téléphone au PC Course.

## **25. Sanctions :**

SANCTIONS OU PENALITES	
01	Échange de dossard Elimination
02	Non-respect flagrant de l'itinéraire Elimination
03	Utilisation des bâtons sur secteur interdit Elimination
04	Dégradation, jet de déchet 30 minutes de pénalité
05	Comportement injurieux 1 heure de pénalité
06	Piétinement des prairies non fauchées Eliminé
07	Assistance hors ravitaillement 30 mn de pénalité
08	Parcours hors sentier Elimination

## **26. Droit à l'image :**

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **27. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) :**

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail des étoiles, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

Ces données sont conservées pendant 10 ans, durée légale pour le certificat médical selon les règles imposées par la Fédération Française d'Athlétisme.





En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

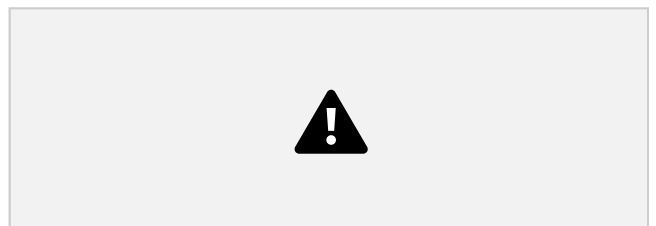
Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux personnels habilités de MONTAGNES QUEYRAS qui sont responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par MONTAGNES QUEYRAS.

Par l'intermédiaire de MONTAGNES QUEYRAS, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel : [traildesetoiles05@gmail.com](mailto:traildesetoiles05@gmail.com)

**Association MONTAGNES QUEYRAS**



Le Co- Président

**Sylvain MAVIER**

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX